



Droits suite amputation index gauche en stage pro

Par **faarel**, le **07/09/2009** à **00:09**

Bonjour,
Lors de mon stage en entreprise en bp ébénisterie, lorsque j'avais 16 ans, (il y a dix ans), mon index gauche a été sectionnée au dessus de l'articulation de la 1ere phalange (amputation des 2 phalanges supérieures) sur une machine. Ceci a bouleversé ma vie d'ado (choix d'une autre carrière : menuisier, arrêt d'un instrument, arrêt de divers sports pratiqués et traumatisme moral suite à l'amputation). Cette amputation m'handicape aujourd'hui tous les jours de mon travail et la vie quotidienne, puisque je n'ai plus "la pince".
Que puis-je faire pour que quoique ce soit reconnu?
Est-ce considéré comme accident du travail?
Puis-je prétendre à une indemnité quelconque?
Vers qui m'adresser?
Merci pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **07/09/2009** à **10:34**

[fluo]CDAD des Landes[/fluo]
68 Boulevard d'Haussez
40 000 MONT DE MARSAN
Tél./Fax : 05.58.06.94.93
[fluo]ORDRE DES AVOCATS[/fluo]
22 rue Maubec
40000 MONT DE MARSAN
Tel : 05 58 46 20 29 Fax : 05 58 96 26 32
Email : ordre-des-avocats.mdm@wanadoo.fr
bonjour, appelez un des numéros de téléphone ci-dessus pour avoir une consultation gratuite avec un avocat relativement à votre accident de travail, courage à vous, cordialement